25 juillet 2024

À L'ATTENTION DES INSTANCES ET DES ÉLUS DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Atlas de la biodiversité communale, La campagne de financement 2024 se poursuit !

En 2024, l'Office français de la biodiversité (OFB) mobilise 15 millions d'euros afin de financer les Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale. Les collectivités peuvent déposer leur dossier jusqu'au lundi 16 septembre avant 9h.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un outil indispensable qui permet de mieux connaître la biodiversité et de mobiliser les acteurs d'un territoire afin d'agir pour la préserver. En recueillant des données sur la faune, la flore et les milieux, les projets d'ABC contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité locale pour passer à l'action.

De nombreux avantages pour les collectivités :

Les ABC permettent de :

- mobiliser les habitants autour de la biodiversité et de les impliquer dans des actions concrètes pour sa préservation ;
- prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement du territoire, en favorisant la protection des espaces naturels et en limitant les impacts sur les écosystèmes ;
- d'agir sur la durée et de penser un projet de territoire incluant les enjeux de biodiversité.

Comment bénéficier d'un financement ?

Pour bénéficier du financement d'un Atlas de la biodiversité communale, les collectivités intéressées doivent se rendre sur la plateforme dédiée pour déposer un dossier et retrouver toutes les informations utiles.

Déposer un projet d'ABC

Dernier temps d'instruction des dossiers est prévu en septembre. Les résultats seront communiqués individuellement aux porteurs de projet et sur les canaux de diffusion de l'OFB.